



### **Nguyen Thien Dao (1940-2015)**

Le compositeur Nguyen Thien Dao est né à Hanoi en 1940 et s'est installé en France très jeune, en 1953. A l'âge de 23 ans, il entre au Conservatoire national supérieur de musique de Paris où il accède en 1967 à la classe d'Olivier Messiaen : c'est une rencontre décisive et il obtient son prix de composition en une année seulement, en 1968. Messiaen fut un soutien inébranlable pour Nguyen Thien Dao qu'il tenait pour « un des compositeurs les plus originaux de notre époque ». Ayant beaucoup composé, Nguyen Thien Dao se considérait comme héritier de deux civilisations, les valeurs occidentales et l'inspiration mystique orientale.

Profondément reconnaissant du soutien sans faille qu'il avait reçu pendant ses années d'études et pendant sa carrière, il a souhaité, avec son épouse, mettre en place un programme d'aide financière à de jeunes musiciens, ressortissants ou non d'un pays asiatique, afin qu'ils poursuivent leurs études en France.

### **Les bourses Nguyen Thien Dao du CNLB**

L'un des moyens d'actions du CNLB est l'attribution de **bourses d'études** substantielles à des musiciens d'un mérite exceptionnel âgés de moins de 32 ans, rigoureusement sélectionnés dans leurs disciplines respectives – interprétation, composition et musicologie – par un jury international nommé à cet effet. Madame Hélène Nguyen Thien souhaite pérenniser la mémoire de son mari en s'associant au programme des bourses d'études du CNLB.

**Projets d'études** : les candidats doivent présenter un projet d'études qui se déroule **en France** auprès de professeurs qui les font bénéficier de la tradition d'excellence de l'enseignement musical français. Il y a toujours **un an de décalage** entre le dépôt du dossier et l'année de la bourse : le projet d'études est donc formulé et déposé deux années à l'avance.

**Périodicité** : chaque année, les bourses d'études sont attribuées pour une année scolaire. Le dépôt des dossiers se fait avant le 30 juin.

**Jury** : un jury international, renouvelé chaque année et constitué de cinq personnalités éminentes du monde de la musique, est appelé à donner son avis.

**Montant des bourses** : selon les sommes disponibles chaque année, le montant des bourses peut varier. Il est également susceptible d'être adapté aux besoins des candidats, selon les ressources dont ils disposent.

**Conditions d'accès** : les conditions d'accès aux **bourses Nguyen Thien Dao du CNLB** sont précisées sur le site internet du CNLB [www.cnlb.fr](http://www.cnlb.fr) où le formulaire d'inscription peut être téléchargé.

**Versement des bourses** : les bourses sont notifiées par le CNLB début octobre de chaque année et sont attribuées pour l'année scolaire suivante. Les bourses sont remises en deux fois, début octobre et début février, en présence de Madame Hélène Nguyen Thien et des membres du comité artistique des bourses d'études du CNLB. La réunion de février donne lieu à un concert privé des boursiers de l'année en cours.

**Bilan d'études** : à la fin de l'année académique, le bénéficiaire de la bourse informe le comité artistique du CNLB ainsi que Madame Hélène Nguyen Thien du travail accompli ; le cas échéant, il accompagne son rapport de comptes rendus, critiques ou autres documents le concernant.